



REGLEMENT INTERIEUR DES COURS ENFANTS ADOS

PRESENCE

- Une présence assidue aux cours est nécessaire pour le progrès de chaque enfant et pour permettre la participation au spectacle de fin d'année.
- Toute absence devra être signalée avant le cours.
- La ponctualité au cours est de rigueur. Tout élève avec un retard non justifié peut se voir refuser l'accès au cours.
- La direction décline toute responsabilité en cas d'absence des élèves.
- Toute absence prolongée et non justifiée pourrait entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement d'aucune sorte.

TENUE

- Cours de classique : Justaucorps et collant rose, beige ou bleu clair. Pour les chaussons, attendre de voir avec le professeur
 - Cours de danse Jazz: Justaucorps au choix et leggin noir
 - Cours de Hip Hop : Baskets à usage spécifique pour le cours
 - **Les vestiaires, en raison de conditions sanitaires à respecter, ne seront pas ouverts aux Jeunes danseurs. La direction demande, dans la mesure du possible, aux élèves d'arriver en tenue de cours. Aucun accompagnant ne sera autorisé à attendre dans les locaux de l'IFPRO durant la durée des cours.**
 - Les filles ayant les cheveux longs doivent les attacher avant l'entrée dans la salle de cours
 - Aucun bijou ni montre n'est accepté pendant les cours
 - Il est interdit de se restaurer dans les salles de danse. Prévoir une bouteille d'eau pour l'élève afin d'éviter toute interruption ou déplacement pendant le cours.
- L'IFPRO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

NIVEAUX

- Les professeurs déterminent le cours dans lequel l'élève est placé en fonction de son niveau
- Chaque professeur se réserve le droit de faire changer un élève de niveau pour sa meilleure progression (dans les 3 semaines suivant la rentrée)

RESPECT

- Tout élève doit respecter ses camarades ainsi qu'à ses professeurs.
- Afin de ne pas déranger le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les salles sauf aux portes ouvertes organisées par les professeurs
- Pendant les cours, les portables sont placés dans les sacs des élèves en mode veille ou éteints.

EMPLOI DU TEMPS

- Le centre se réserve le droit de changer les professeurs de salle à tout moment.
- Les informations données dans la brochure sont sous réserve de modifications qui pourraient être apportées après édition dans l'année.
- Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires et les fêtes légales. Il en est tenu compte dans le calcul de nos tarifs.
- Nous pouvons être amenés à **annuler une activité** notamment **si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants**. Dans ce cas, le centre procède à un remboursement total ou partiel des sommes perçues, se libérant ainsi de tout engagement.

INSCRIPTIONS et REINSCRIPTIONS

- Les élèves inscrits dans l'IFPRO sont prioritaires durant les périodes de réinscriptions. Au-delà de cette période, le Centre ne peut garantir une place à l'élève
- Les élèves ayant un dossier incomplet ne seront pas autorisés à prendre les cours
- Les moyens de paiement peuvent se faire par chèques, espèces, chèques vacances et coupons sport
- L'IFPRO vous propose un forfait annuel avec facilité de paiement en 3 échéances maximum

ANNULATION

L'élève peut annuler son inscription **après son premier cours** en contre partie d'un règlement de 18€.

REMBOURSEMENT

Les activités ne sont pas remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical, dans les 7 jours suivant l'arrêt de l'activité, d'un minimum de 45 jours consécutifs ou de manière définitive.

L'arrêt d'un cours de danse par décision personnelle ne déclenche en aucun cas le remboursement partiel de l'inscription.

Le non respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.